



PROCES-VERBAL

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion du 03 Septembre 2020

Présents : THOMAS Jean.

Présents : DROUULT Dominique, DUTHEIL Jean-François, MEUNIER Régis, SALMON José.

Absent : RONDEAU Christian.

Début de la réunion à 14h00 – Fin 15h45.

1- Approbation des procès-verbaux.

PV du 04/09/2019 : adopté.

2- Etude des élections du Comité de direction

Dans le cadre de l'appel à candidature aux élections du Comité de direction du District 37 pour la mandature 2020-2024, le secrétariat a reçu une seule liste candidate. Le délai d'envoi des listes candidates se terminait au Mardi 1^{er} septembre 2020 minuit, cachet de la Poste faisant foi.

La Commission étudie ainsi la liste des seize candidats au Comité menée par Monsieur Philippe GALLÉ la liste a été envoyée en lettre recommandée avec Accusé de réception le 12/08/2020.

Considérant les critères généraux d'éligibilité établis par les Statuts du District à la date de déclaration :

- être majeur,
- être licencié FFF,
- être à jour de sa cotisation club si licencié club et que son club soit en règle financièrement avec les instances fédérales,
- être à jour de sa cotisation District s'il est membre individuel d'une instance fédérale,
- être domicilié sur l'Indre-et-Loire ou d'un District limitrophe,
- ne pas avoir fait l'objet d'une décision sportive ou civile interdisant de candidater.

Considérant les critères particuliers d'éligibilité pour l'arbitre, l'éducateur et le médecin à la date de déclaration,

la Commission valide par la présente la liste candidate menée par Monsieur Philippe GALLE :

- Président : Philippe GALLE
- Vice-Président : Christophe BROSSARD
- Secrétaire Général : Patrick BASTGEN
- Trésorier : Thierry GABUT
- Arbitre : Fabrice FREMONT
- Educateur : Sozic JOUAN
- Licenciée : Nathalie BRETON
- Médecin : Prisca MARTIN
- Membre N°9 : Guy BATISSE
- Membre N°10 : Philippe BONNET

- Membre N°11 : Christian BUREAU
- Membre N°12 : Martine CHEVALLIER
- Membre N°13 : Nicolas COUTANT
- Membre N°14 : Jean-Claude GILLET
- Membre N°15 : Gilles MICHAU
- Membre N°16 : Bruno VALENTI.

3- Election des représentants des clubs départementaux aux AG de Ligue.

Dans le cadre de l'appel à candidature aux élections des Délégués représentants les clubs départementaux du District 37 pour la mandature 2020-2024, le secrétariat a reçu 22 candidatures. Le délai d'envoi des candidatures se terminait au Mardi 1^{er} septembre 2020 minuit, cachet de la Poste faisant foi.

La Commission étudie ainsi les candidatures envoyées en lettres recommandées avec Accusé de réception.

Considérant les critères généraux d'éligibilité établis par les Statuts du District à la date de déclaration respective de chacun des candidats :

- être majeur,
- être licencié FFF depuis au moins 6 mois,
- être à jour de sa cotisation club si licencié club et que son club soit en règle financièrement avec les instances fédérales,
- être à jour de sa cotisation District s'il est membre individuel d'une instance fédérale,
- être domicilié sur l'Indre-et-Loire ou d'un District limitrophe,
- ne pas avoir fait l'objet d'une décision lui interdisant de candidater.

La Commission valide par la présente la recevabilité des candidatures présentées par les personnes suivantes :

- BASTGEN Patrick, BATISSE Guy, BERTHELOT Jacky, BERTRAND Thierry, BLANCO Alain, BOURDON Hervé, BROSSARD Christophe, CHASLE Pierre, COUTANT Nicolas, DENIAU Eric, GABUT Thierry, GAUDREAU Jean-Louis, GAUTHIER Christian, GIRARD Marcel, LASSIER Julien, MARTINS COIMBRA Jean-Claude, MAZAUFRY Francis, MICHAUX Stéphane, REBOUSSIN Jean-Claude, TERCIER Pierre, VERNEAU Maurice.

Cependant, la Commission constate sur la candidature de MOURIDI Nor Eddine les éléments suivants :

- à la date d'envoi de la candidature, le 03/08/2020, la personne n'était pas licencié FFF.
- aucune attestation n'a été fournie pour justifier que la personne était à jour de sa cotisation au sein de son club à la date de la candidature.

Le candidat n'était donc pas licencié FFF depuis au moins 6 mois au jour de la candidature.

La Commission juge cette candidature irrecevable.

4- Assemblée Générale

La Commission se donne rendez-vous à l'Assemblée Générale du 2 octobre à Parçay-Meslay pour surveiller la régularité des élections qui se feront à l'aide des boîtiers électroniques.

Un exemplaire du guide des élections rédigé par la FFF est remis à chaque membre afin que chacun puisse l'étudier.

Président de la Commission

Jean THOMAS